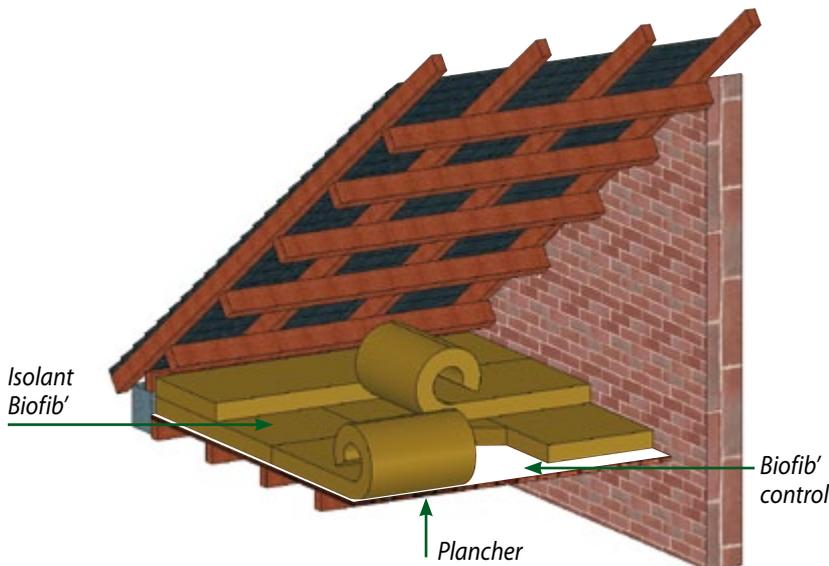


Isolation déroulée sur le plancher



Le comble, constitué d'une charpente traditionnelle, est ventilé, non aménagé et non chauffé. La mise en œuvre consistera à dérouler simplement l'isolant sur le sol ou entre solives et de compléter l'isolation par une seconde couche croisée perpendiculairement si nécessaire.

Astuce :

Dans le cas d'une pose à joints croisés, pour éviter de marcher et d'abîmer la première couche d'isolant, utilisez une planche de rive sur laquelle vous pourrez circuler.

1 Opérations préalables

- La mise en œuvre nécessite en général la pose d'un régulateur de vapeur. Le cahier CSTB n°1844 de 1983 précise les conditions d'obligation du régulateur de vapeur.
- Le volume du comble non aménagé doit être correctement ventilé, conformément aux DTU série 40.

**2 Découpe de l'isolant**

L'épaisseur de l'isolant est fonction de la performance thermique recherchée.

- Dans le cas d'une pose entre solive, découpez l'isolant en majorant la largeur des lés de 2 cm afin d'assurer un très bon contact avec les parois adjacentes.
- Pour gagner du temps, il est tout à fait possible de couper directement le rouleau dans son emballage à la largeur souhaitée.

**3 Mise en œuvre de l'isolant**

- Déroulez simplement l'isolant au sol en prenant soin de ne pas laisser d'espace vide aux jonctions entre le sol et les murs ou rampants de sous-toiture.
- Ajustez les lés d'isolant pour les rendre parfaitement jointifs entre eux.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas d'espace vide aux jonctions entre le sol et les murs ou rampants de toiture pour éviter les ponts thermiques.

Si nécessaire (conseillé pour une isolation optimale)

- Déroulez une seconde couche d'isolant, perpendiculairement, à joints croisés au-dessus de la première couche en respectant les mêmes recommandations que ci-dessus.

L'isolant ne doit pas obstruer les bouches de ventilation et ne doit pas être en contact avec des sources chaudes, écart au feu 20 cm au minimum (conduit de cheminée, lampes,...). Dans ces cas, utilisez un isolant incombustible (MO).

